



# Recommandations de vaccinations de l'ASMPA 2022

Version juillet 2022

## PRINCIPES

1. Un bilan de santé du chat/chien et un entretien sur les vaccinations doivent avoir lieu chaque année avec le propriétaire de l'animal dans le cabinet vétérinaire. Dans le cadre de ce rendez-vous, on détermine si une vaccination est nécessaire, et si c'est le cas, quels vaccins sont souhaités.
2. La prévention par vaccination reste la mesure la plus efficace pour freiner la propagation des maladies infectieuses pour autant qu'une primovaccination complète ainsi que les rappels soient effectués correctement.
3. Le but est d'avoir une proportion aussi élevée que possible d'animaux vaccinés dans la population.
4. Les antigènes de vaccination ainsi que les intervalles nécessaires entre les rappels doivent être examinés cas par cas afin d'avoir une meilleure protection possible. Chez les femelles gestantes et les animaux présentant une immunosuppression, des vaccins inactivés devraient être utilisés.
5. Dans certaines situations, il peut être conseillé de vérifier la réponse immunitaire avant ou après la vaccination au moyen de tests sérologiques. La présence d'anticorps n'est corrélée à la présence d'une immunité protectrice que pour certaines infections. Pour les composants vaccinaux suivants, la nécessité d'une revaccination peut être vérifiée par la mise en évidence d'un taux d'anticorps suffisamment élevé (selon le laboratoire ou le fabricant) : Parvovirus canin, Panleucopénie féline, Adénovirus canin et Virus de la maladie de Carré canin (pour plus de détails, voir la partie Vaccinations répétées).
6. Dans certaines situations, il peut être conseillé de vérifier la réponse immunitaire avant ou après la vaccination au moyen de tests sérologiques. La présence d'anticorps n'est corrélée à la présence d'une immunité protectrice que pour certaines infections. Pour les composants vaccinaux suivants, la nécessité d'une revaccination peut être vérifiée par la mise en évidence d'un taux d'anticorps suffisamment élevé (selon le laboratoire ou le fabricant) : Parvovirus canin, Panleucopénie féline, Adénovirus canin et Virus de la maladie de Carré canin (pour plus de détails, voir la partie Vaccinations répétées).
7. En principe, les informations livrées par le fournisseur de vaccins sont à respecter.
8. Les informations au sujet des vaccins combinés autorisés en Suisse sont accessibles à l'adresse : [www.ivi.admin.ch/ivi/fr/home/impfungen/impfstoffe/kombinationen.html](http://www.ivi.admin.ch/ivi/fr/home/impfungen/impfstoffe/kombinationen.html)
9. La Vaccinovigilance est un système qui recueille les remarques retrospectives concernant les effets indésirables des produits immunologiques : [www.ivi.admin.ch/ivi/fr/home/impfungen/vaccinovigilance.html](http://www.ivi.admin.ch/ivi/fr/home/impfungen/vaccinovigilance.html)



## PROTOCOLE DE VACCINATION POUR LES CHIENS

### COMPOSANTS FONDAMENTAUX

Les vaccins à composants fondamentaux (Core) sont conseillés pour tous les chiens, indépendamment de la détention ou le risque d'exposition :

- Virus de la maladie de Carré (CDV)
- Adenovirus-2 canin\* (CAV-2, immunité croisée contre l'hépatite contagieuse canine, H.c.c., agent infectieux CAV-1)
- Parvovirus canin (CPV)

\* CAV-2 est une partie du complexe de la toux du chenil

### PRIMOVACCINATION

Lors d'une primovaccination, il faudrait utiliser toujours le même produit.

Maladie (agent infectieux) / âge	8 – 9 semaines	12 semaines	16 semaines <sup>1</sup>	6 – 12 mois <sup>2</sup>
Maladie de Carré (CDV)	x	x	x	x
H.c.c. (CAV)	x	x	x	x
Parvovirose (CPV) <sup>3</sup>	x	x	x	x
Leptospirose ( <i>Leptospira spp.</i> ) <sup>4</sup>	x	x		x
Toux du chenil (CPiV)	x	x	x	x

1. Comme jusqu'à 20% des chiots vaccinés tôt (8 – 9 semaines ou plus jeunes) contre l'infection à parvovirus (CPV) et la maladie de Carré (CDV) n'obtiennent pas une immunité suffisante en présence de taux d'anticorps maternels élevés, il est recommandé de procéder à une 3ème vaccination à 16 semaines. Si un chien n'est présenté qu'à l'âge de 12 semaines, il suffit généralement de le vacciner deux fois à un intervalle de 4 semaines.
2. Une vaccination à l'âge de 6 à 12 mois permet de terminer l'immunisation de base. L'objectif de cette vaccination est d'induire une immunité protectrice chez les animaux dont la réponse immunitaire est encore insuffisante. Chez les chiens âgés de  $\geq 6$  mois qui n'ont pas été vaccinés jusqu'à présent ou qui n'ont pas reçu une immunisation de base correcte, une seule vaccination suffit pour l'immunisation de base en ce qui concerne le CDV, le CAV, le CPV et le CPiV ; Contre la leptospirose, il faut toujours vacciner deux fois à 3-4 semaines d'intervalle pour l'immunisation de base.

## COMPOSANTS SUPPLÉMENTAIRES

Qui sont recommandés à tous les chiens en Suisse:

- *Leptospira spp.* (Leptospirose): presque tous les chiens y sont exposés.
- Virus parainfluenza canin (CPiV): presque tous les chiens y sont exposés (groupes de jeux pour chiots, etc). CPiV est compris dans la plupart des vaccins multivalents.



3. Pour les groupes à problèmes de parvovirose, il est recommandé de vacciner à partir de 6 semaines avec des vaccins autorisés à cet effet et de répéter la vaccination toutes les 2 semaines jusqu'à 16 semaines.
4. En Suisse, différents vaccins multivalents contre la leptospirose, basés sur les sérovars des sérogroupes Icterohaemorrhagiae, Canicola, Australis et Grippotyphosa, sont autorisés. En principe, les vaccins qui immunisent également contre les sérogroupes Australis et Grippotyphosa sont à privilégier. Pour la vaccination contre la leptospirose, il ne faut en principe pas changer de produit, car sinon, notamment en cas de passage d'un vaccin bi/trivalent à un vaccin quadrivalent, il faut à nouveau procéder à deux immunisations de base à 3-4 semaines d'intervalle.

## VACINATIONS DE RAPPEL

Pour les femelles reproductrices, le rappel doit être effectué avant la saillie.

<b>Maladie / Agent infectieux</b>	<b>Annuel</b>	<b>Tous les 3 ans</b>	<b>Nouvelle primovaccination en cas de changement de produit</b>	<b>Rappel remplaçable par la détermination des anticorps<sup>1</sup></b>	<b>Autre</b>
Maladie de Carré (CDV)		x	non	oui	Le rappel ne devrait pas être effectué plus souvent que tous les 3 ans
H.c.c. (CAV)		x	non	oui	
Parvovirose (CPV)		x	non	oui	
Leptospirose (Leptospira spp.)	x		oui <sup>2</sup>	non	Vaccination de préférence au printemps
Toux du chenil (CPiV)	x		non	non	

1. La nécessité d'un rappel peut être vérifiée par la mise en évidence d'un taux d'anticorps suffisamment élevé (selon le laboratoire ou le fabricant). Première détermination possible au moment du premier rappel dû. Si le taux est suffisamment élevé, il est ensuite recommandé de vérifier le taux d'anticorps chaque année. En cas de taux d'anticorps insuffisamment élevé, vaccination et contrôle à nouveau au moment du prochain rappel dû.
2. Deux vaccinations à un intervalle de 3 à 4 semaines, notamment en cas de passage de vaccins bi/trivalents à quadrivalents.



## VACCINATION ANTIRABIQUE

est traitée séparément, le vaccin étant soumis à une réglementation juridique.

- La vaccination n'est plus obligatoire en Suisse mais néanmoins recommandée pour tous les chiens.
- Le premier vaccin sera effectué à 12 semaines d'âge ou plus tard, selon les recommandations du fournisseur.
- Vaccination de rappel tous les 3 ans ou selon la législation de la destination en tenant compte des informations du fabricant.
- Si un titre d'anticorps antirabiques suffisamment élevé dans le sérum est nécessaire, il est recommandé de vacciner deux fois à un intervalle de 7 à 10 jours.
- Tous les vaccins autorisés ont prouvé leur protection lors d'infection en laboratoire, indépendamment de leur titrage sérique.
- Lors de l'entrée en Suisse, il convient de respecter les dispositions légales relatives au passage de la frontière (voir le site de l'OSAV : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/reisen-mit-heimtieren.html>) et, en outre pour les voyages internationaux et le trafic d'animaux, les dispositions légales de la destination finale ("Pet Travel Schemes").

## COMPOSANTS NON CORE

Les vaccinations non fondamentales (non-core) seront administrées au besoin cas par cas :

<b>Maladie (agent infectieux)</b>	<b>Indication</b>
<i>Toux du chenil (Bordetella bronchiseptica)</i>	<i>Cas de risque accru d'infection par contact avec de nombreux congénères</i>
<i>Babésiose (Babesia canis)</i>	<i>Dans des cas particuliers de risque élevé d'infection et en plus de la prophylaxie anti-vectorielle</i>
<i>Leishmaniose (Leishmania infantum)</i>	<i>Dans des cas particuliers de risque élevé d'infection et en plus de la prophylaxie anti-vectorielle</i>
<i>Virus herpes canin</i>	<i>Dans des cas particuliers chez les chiennes reproductrices</i>
<i>Borréliose (Borrelia burgdorferi)</i>	<i>rarement</i>
<i>Dermatophytose (Microsporum spp.)</i>	<i>rarement</i>



## PROCOLE DE VACCINATION POUR CHATS

### COMPOSANTS CORE

Les vaccins à composants fondamentaux (core) sont conseillés pour tous les chats, indépendamment de leur mode de vie et le risque d'exposition :

- Parvovirus félin (Panleucopénie) (FPV)
- Herpesvirus félin (FHV)
- Calicivirus félin (FCV)

### PRIMOVACCINATION

Pour une primovaccination, il faudrait toujours utiliser le même produit.

<b>Maladie (agent infectieux) / âge</b>	<b>8 – 9 semaines</b>	<b>12 semaines</b>	<b>16 semaines<sup>1</sup></b>	<b>6 – 12 mois<sup>2</sup></b>
<i>Panleucopénie féline (FPV)<sup>3</sup></i>	x	x	x	x
<i>Virus herpes félin (FVH)</i>	x	x	x	x
<i>Calicivirus félin (FCV)</i>	x	x	x	x

1. Comme pour le chien, une 3<sup>ème</sup> vaccination à 16 semaines est recommandée pour les animaux vaccinés tôt (8-9 semaines ou plus jeunes) en raison de l'influence des différents niveaux d'anticorps maternels. Si un chat est présenté à l'âge de 12 semaines, il suffit en général de le vacciner deux fois à 4 semaines d'intervalle.
2. Une vaccination à l'âge de 6 à 12 mois permet de terminer l'immunisation de base. L'objectif de cette vaccination est d'induire une immunité protectrice chez les animaux dont la réponse immunitaire est encore insuffisante. Chez les chats âgés de  $\geq 6$  mois qui n'ont pas été vaccinés jusqu'à présent ou qui n'ont pas reçu une immunisation de base correcte, une seule vaccination suffit pour l'immunisation de base dans le cas du FPV ; pour le FHV et le FCV, il est recommandé de procéder à deux vaccinations à 3-4 semaines d'intervalle pour l'immunisation de base.
3. Dans les groupes à problèmes de panleucopénie, il est recommandé de vacciner à partir de 6 semaines avec des vaccins autorisés à cet effet et de revacciner toutes les 2 semaines jusqu'à 16 semaines.



## VACCINATION DE RAPPEL

Pour les chattes reproductrices, le rappel doit être effectué avant la saillie.

<b>Maladie (agent infectieux)</b>	<b>Annuel</b>	<b>Tous les 3 ans</b>	<b>Nouvelle primo vaccination en cas de changement de produit</b>	<b>Rappel remplaçable par la détermination des anticorps<sup>1</sup></b>	<b>Autre</b>
<i>Panleucopénie féline (FPV)</i>		<i>x</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	
<i>Virus herpes félin (FVH)</i>	<i>Lors de risque d'infection élevé</i>	<i>Lors de risque d'infection faible</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>Risque d'infection élevé : ex. élevage en groupe, chats en liberté, séjour en refuge.</i>
<i>Calicivirus félin (FCV)</i>	<i>Lors de risque d'infection élevé</i>	<i>Lors de risque d'infection faible</i>	<i>Nécessaire uniquement en cas de changement de FCV F9 à FCV G1/431<sup>2</sup></i>	<i>non</i>	<i>Risque d'infection faible, surtout pour les chats d'appartement vivant seuls.</i>

1. La nécessité d'une revaccination peut être vérifiée par la mise en évidence d'un taux d'anticorps suffisamment élevé (selon le laboratoire ou le fabricant). Première détermination possible au moment du premier rappel dû. Si le taux est suffisamment élevé, il est ensuite recommandé de vérifier le taux d'anticorps chaque année. En cas de taux d'anticorps insuffisamment élevé, vaccination et contrôle à nouveau au moment du prochain rappel dû.
2. Sauf si le chat a déjà été vacciné auparavant avec le FCV G1/431 et que la dernière vaccination ne remonte pas à plus de 3 ans. Il s'agit d'un passage d'un vaccin vivant-atténué à un vaccin mort, ainsi que d'un changement d'antigènes vaccinaux (FCV F9 à FCV G1/431), c'est pourquoi une nouvelle primo-vaccination est recommandée. Inversement, en cas de passage du FCV G1/431 au FCV F9, une seule vaccination suffit - passage à un vaccin vivant-atténué chez un chat adulte dont le système immunitaire est mature. Pour plus d'informations, voir le document « Suppléments aux recommandations de vaccination », mars 2021.



## VACCINATION ANTIRABIQUE

est traitée séparément, le vaccin étant soumis à une réglementation juridique.

- Première vaccination à 12 semaines ou plus tard, selon les recommandations des fabricants de vaccins.
- Vaccination répétée tous les 3 ans ou selon la législation en vigueur dans la destination finale, en tenant compte des informations du fabricant.
- Si un titre d'anticorps antirabiques suffisamment élevé dans le sérum est nécessaire, il est recommandé de vacciner deux fois à un intervalle de 7 à 10 jours. Indépendamment du titre sérique, tous les vaccins antirabiques autorisés ont démontré leur effet protecteur lors d'essais d'infection.
- Bei Lors de l'entrée en Suisse, il convient de respecter les dispositions légales relatives au passage de la frontière (voir le site de l'OSAV : [www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/reisen-mit-heimtieren.html](http://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/reisen-mit-heimtieren.html) ) et en outre pour les voyages internationaux et le trafic d'animaux, les dispositions légales en vigueur dans la destination finale ("Pet Travel Schemes").

## COMPOSANTS NON-CORE

Les vaccinations non fondamentales (non-core) seront administrées au besoin cas par cas.

<b>Maladie / agent infectieux</b>	<b>Indication</b>
<i>Le virus de la leucose féline (FeLV)</i>	<i>voir ci-dessous</i>
<i>Chlamydiose (Chlamydia felis)</i>	<i>Dans des cas particuliers de risque d'infection élevé dans des groupes</i>
<i>Péritonitis féline infectieuse (Coronavirus félin)</i>	<i>rarement</i>
<i>Dermatophytose (Microsporum spp.)</i>	<i>rarement</i>

### Remarques au sujet du vaccin FeLV

- Conseillé lors de situations telles que:
  - Les chats avec accès à l'extérieur
  - Les chats en contact avec des individus dont le status FeLV est inconnu.
  - Détention en pension animale, refuge, etc.
  - Tous les chatons, dont le mode de vie futur est inconnu.
- Après un test FeLV négatif
- Primovaccination : 8 semaines, 12 semaines, 6 – 12 mois.
- Vaccin de rappel : d'abord annuel ; ensuite, lors de risque d'infection relativement faible et chez les chats dès l'âge de 4 ans, l'intervalle de vaccination peut s'allonger de 2 – 3 ans.



Schweizerische Vereinigung für Kleintiermedizin  
Association Suisse pour la Médecine des Petits Animaux  
Associazione Svizzera per la Medicina dei Piccoli Animali  
Swiss Association for Small Animal Medicine

## REMARQUE AU SUJET DU SITE D'INJECTION CHEZ LE CHAT

En raison du risque de sarcome félin post-injection (Feline Injection-site Sarcoma, FISS), les injections chez le chat ne devraient être effectuées aux membres postérieurs **distalement** ou sur le côté de la paroi abdominale (suffisamment éloigné du genou, des vertèbres et du thorax et alternant de côté). Plus **aucune** injection ne doit être effectuée sur la nuque. Les vaccins devraient être à température ambiante juste avant l'injection.

## IMPRESSUM

La commission actuelle pour les recommandations vaccinales est composée depuis avril 2022 comme suit :

PD Dr. méd. vét. Barbara Willi; formatrice Vetsuisse Zürich, Ph.D., dipl. ACVIM, dipl. ECVIM-CA

Prof. Dr. méd. vét. Regina Hofmann-Lehmann, directrice du laboratoire de médecine vétérinaire et du centre d'études cliniques, faculté Vetsuisse Zürich

Dr. méd. vét. Flurin Tschuor, comité ASMPA, responsable du programme scientifique ; dipl. ACVIM, dipl. ECVIM-CA

Dr. méd. vét. Andrea Spycher, comité ASMPA, spécialiste FVH petits animaux, Cabinet vétérinaire Bärn-West GmgH, Berne

Consultants :

Dr. méd. vét. Hanspeter Ottiger, contrôle des vaccins, Institut de virologie et Immunologie IVI, Mittelhäusern, Ph.D., EMBA-PM

Dr. méd. vét. Nathalie Albrecht, contrôle des vaccins, Institut de virologie et Immunologie IVI, Mittelhäusern

Cette version remplace les précédentes :

01/2017	janvier 2017
11/2014	novembre 2014
08/2013	août 2013
11/2008	novembre 2008
01/2006	janvier 2006